

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Pilzkunde = Bulletin suisse de mycologie
Herausgeber: Verband Schweizerischer Vereine für Pilzkunde
Band: 70 (1992)
Heft: 12

Artikel: Chasse aux champignons : protection des champignons : glanures à travers 69 années du Bulletin Suisse de Mycologie
Autor: Affentranger, Otto
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-936721>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un exemple classique est le *Boletus crocipodius*, représenté dans une planche de Letellier (1836) en plusieurs exemplaires dont un seul peut véritablement être admis comme l'image du type. C'est ce qui a conduit plusieurs mycologues à déclarer invalide le binôme *B. crocipodius*, mais chaque proposition de remplacement, ou presque, est différente des autres. REDEUILH consacre presque deux pages à ce problème – cinq noms différents y sont discutés! – et il propose finalement *Leccinum crocipodium* comme solution acceptable (malheureusement, ce nom peut être conservé...).

A l'occasion, on trouve une argumentation assez étrange pour déclarer que le nom d'un taxon est discutable. C'est ce qui est arrivé au Bolet visqueux (du mélèze), décrit déjà par Linné, en 1753, sous le nom de *Boletus viscidus*. Une tête pensante vient de «découvrir» qu'en Suède, patrie de Linné, il n'y avait apparemment aucun mélèze avant 1780, de sorte que Linné n'aurait pas pu y trouver de Bolet visqueux! (... mais pourquoi pas ailleurs, peut-être?)

Dans son étude, REDEUILH s'est achoppé à environ une douzaine de noms courants de Bolets dont la validité pourrait être contestée pour des raisons diverses, noms parmi lesquels figurent, outre ceux déjà cités, des noms d'espèces très connues telles que *Boletus satanas*, *Leccinum griseum* et même *Xerocomus chrysenteron*. De surcroît, il a dépisté de nombreuses alternatives possibles et il les a commentées dans le détail; il parvient à la conclusion que la majeure partie d'entre elles ne conviennent qu'avec réserves aux espèces concernées. En respectant l'esprit du Code – stabilisation des noms nomenclaturaux – et en tenant compte de la règle N° 9 («En cas d'absence de règle ou dans le doute, c'est l'usage qui prime»), il propose en conséquence de n'envisager des modifications que dans les cas de force majeure et de conserver pour le reste les noms jusqu'ici usuels, même si – comme c'est le cas, en majorité, pour les cas étudiés – ces noms ne sont en principe pas conservables.

Un bon exemple d'instabilité de noms de champignons est *Leccinum griseum*, cité plus haut. Après avoir reconnu l'épithète *griseum* comme «superflue» – et par conséquent comme non valide –, on l'a remplacée par *carpini*. Mais aujourd'hui le nom valide serait *Leccinum pseudoscaber* (Kallenbach), qu'on a dû longtemps écarter par homonymie avec le *pseudoscaber* de Secrétan, mais qui redevient aujourd'hui légitime, depuis qu'au Congrès de Leningrad (St-Petersbourg) en 1977 tous les noms de Secrétan ont été déclarés invalides.

Il me faut bien rattacher à la même thématique le fait que, parmi les changements de noms de Bolets mentionnés dans mon article cité (en mars 1989!), dans trois cas sur quatre on a fait machine arrière depuis lors: Le Cèpe d'été se nomme à nouveau *Boletus aestivalis*, Le Bolet élégant doit se nommer *Suillus grevillei* et le Bolet orangé retrouve la combinaison *Leccinum aurantiacum* (provisoirement?). Ces noms seront-ils stabilisés? REDEUILH n'en est de toute évidence pas certain car, à la fin de sa dissertation on trouve les mots: à suivre...

N.B. Il n'est question ci-dessus que de Bolets. Mais il y a de nombreux autres genres... (A suivre?)

Heinz Baumgartner, Wettsteinallee 147, 4058 Bâle

Traduction: François Brunelli

Chasse aux champignons – Protection des champignons

Glanures à travers 69 années du Bulletin Suisse de Mycologie

Je me suis donné la peine de parcourir tous les numéros du BSM, de 1923 à 1991, en relevant tout ce qui y a été écrit sur le thème «Protection des champignons». Si j'ai bien compté, cela fait 51 articles, c'est à dire 102 pages, sans y inclure les traductions.

C'est en 1920 que fut créée la Commission Scientifique de l'USSM, avec le cahier des charges suivant: Systématique, Noms des champignons en allemand, Intoxications, Culture, Les champignons au marché, *Protection des champignons*, Valeur alimentaire, etc. (cf. SZP 1923–6:90). Le premier article concernant la protection de champignons date de 1923. Ert. Soehner, de Munich, écrivait (SZP 1923–4:59–60): «Respecte toute forme de vie, même celle d'une Amanite

phalloïde. Elle aussi participe au profond mystère de la vie : *elle naît, elle souffre, elle meurt*, elle évolue dans le même rythme de vie que toi-même». Et la Rédaction ajoutait: «Ce ne sont pas des mesures policières qui pourront lutter contre la destruction des champignons. Les protecteurs professionnels des champignons, ce sont nos membres eux-mêmes, c'est à eux de partir en croisade».

O.F. Bänziger, de Zurich (SZP 1933-10:162), constate que de nombreuses sociétés nouvelles voient le jour, que chaque société cherche à acquérir de nouveaux membres et qu'ainsi, en raison même des efforts de l'Union et des sociétés affiliées, on augmente le nombre des champignonnières: ne pose-t-on pas ainsi les premiers jalons, se demande Bänziger, conduisant à une raréfaction constante et, plus tard, à une disparition de certaines espèces comestibles? Ces craintes d'il y a presque 60 ans n'étaient-elles pas prémonitoires?

M. Dr Högel, de Coire (SZP 1935-7:107), pensait qu'aux Grisons les conditions étaient réunies pour encourager activement les cueillettes de champignons: vastes régions forestières, densité de population relativement réduite... À défaut des marchés citadins, les hôtels pourraient être une clientèle intéressée par l'achat des champignons sauvages. On peut imaginer que ce Monsieur doit se retourner dans sa tombe en constatant que son canton est actuellement l'un des plus sévères dans la limitation des récoltes.

Une anecdote personnelle démontre qu'il y a cinquante ans déjà, soit pendant la dernière guerre mondiale, les champignons étaient en régression. Mes parents sont nés avant le tournant du siècle; je suis né et j'ai grandi dans un petit village; mon père travaillait dans une tuilerie et, pour compléter un peu son salaire, nous allions récolter des chanterelles pour les vendre dans la cité voisine. Il nous fallait alors, dans les années quarante, une journée entière pour en trouver une pleine corbeille, environ 8 à 10 kg. Ma mère m'a souvent dit que pendant la première guerre de 1914-18, on pouvait en récolter de 30 à 40 kg en une journée. Il faut noter que nous étions les seuls au village et loin à la ronde à connaître les champignons (il est vrai que nous ne connaissions alors que les chanterelles). Donc alors déjà, il y avait une régression certaine, bien que les champignons n'étaient que peu connus. Personne ne parlait encore de la mort des forêts. Y avait-il déjà pollution de l'environnement? Faut-il mettre en cause le chauffage au charbon? Ou bien?...

Un mycophage peut aussi être un protecteur des champignons, et j'en suis un exemple. Depuis des années, je visite mes stations à morilles en hiver, quand le terrain n'est pas gelé ni enneigé; avec un outil spécial, j'aère le sol «en croix» et j'écarte les feuilles mortes entassées. Succès assuré, sauf si un autre morilleur découvre la station ainsi travaillée. Demandez à mes amis: ils vous certifieront que mes récoltes sont toujours plus abondantes que les leurs.

Autre chose: jamais je ne jette un champignon trop vieux ou véreux: soit je le suspens à une branche d'arbre, soit je plante sur place une branche fourchue à laquelle je suspens mon exemplaire inconsommable. Si dans une station tous les carpophores sont sains, alors j'en suspens généreusement quelques sujets bien mûrs, de façon à assurer leur sporulation. La plupart des membres de ma société procèdent de telle manière, et avec succès. Il faut attendre trois cinq ans pour observer les premiers résultats positifs, mais la patience porte ses fruits. La technique est aussi applicable aux morilles. Je l'ai proposée il y a une quinzaine d'années à notre garde chasse, qui l'applique depuis lors; et quand on lui dit qu'aujourd'hui les champignons sont en régression, il est d'un tout autre avis: «Au contraire, il y en a davantage qu'autrefois». Il est tout disposé à vous dévoiler sa méthode – mais non ses stations de chanterelles!

Peut-être que parmi nos lecteurs il en est qui connaissent des méthodes de protection encore meilleures: les rédacteurs du BSM les remercient d'avance de bien vouloir les publier dans ces colonnes. On peut bien ajouter quelques pages aux 102 déjà publiées, surtout si elles ne parlent ni d'interdictions ni de limitations de cueillette...

Otto Affentranger, Contrôleur officiel, 6130 Willisau

Traduction: François Brunelli